

# PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 MARS 2022

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON et M. TRIJEAUD

Excusées : Mme BESSON, Mme TRAPATEAU

Secrétaire de séance : M. LEVEQUE

Ordre du jour de la séance :

- Renouvellement campagne de lutte contre le frelon asiatique,
- Approbation Compte de Gestion 2021,
- Approbation Compte Administratif 2021,
- Affectation du résultat 2021,
- Questions diverses.

## **APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL**

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier est approuvé à l'unanimité.

### **1 – RENOUELEMENT LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE**

Le maire rappelle que par délibération du 11 mars 2021, une campagne de lutte contre le frelon asiatique a été mise en place pour l'année 2021 et une convention a été signée avec ProNuisible 16 pour la destruction des nids.

Monsieur le Maire précise que la convention signée en 2021 est reconductible tacitement tous les ans.

Il précise que lors de la campagne de 2020, 7 nids ont été détruits pour un budget total de 825 €. En 2021, ce ne sont que 3 nids qui ont été détruits pour un total de 260 €. La campagne de piégeage mise en place au printemps 2021 a eu un impact sur le nombre de nids détruits sur la commune et son budget.

Il propose au conseil municipal de reconduire la campagne de lutte contre le frelon asiatique pour les années à venir.

**Le conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2121-29,

**Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, le conseil décide :**

- De mettre en place une campagne de destruction de nids de frelons asiatiques du 15 avril au 15 décembre de chaque année,
- Que la commune prendra à sa charge la totalité du coût de la destruction des nids de frelons asiatique,
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires,

**Vote :** Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur TRIJEAUD aimerait que la commune soit équipée de pièges durables pour capturer les frelons, ce qui permettrait de les mettre à disposition pour les administrés qui en feront la demande.

## **2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion. Ces comptes ont été vérifiés par le Trésorier Principal de Confolens.

**Vote :** pour : 6 contre : 0 abstention : 0

## **3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Sous la présidence de M. LEVEQUE Francis, doyen de séance et hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
DEPENSES	209 534,35 €
RECETTES	287 259,19 €
<b>EXCEDENT DE CLOTURE</b>	<b>77 724,84 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
DEPENSES	101 799,72 €
RECETTES	65 951,26 €
<b>RESTES A REALISER</b>	<b>10 938,20 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>35 848,46 €</b>

**Vote :** Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 1 (M. NAUDON)

## **4 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT Antérieur reporté	VIREMENT A la Section Investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-22 652,90		-35 848,46	10 938,20 0,00	-10 938,20	-69 439,56
FONCT	153 405,46	64 764,16	77 724,84			166 366,14

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	
	<b>166 366,14</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	69 439,56
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	96 926,58
Total affecté au c/ 1068 :	69 439,56
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

001 pour information déficit d'investissement reporté : -58 501,36

**Vote :** Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

## 5 – QUESTIONS DIVERSES

**Article Charente Libre :** Monsieur le Maire explique que suite à la reprise d'une photo sur le site Instagram et facebook de la commune par le quotidien « La Charente Libre », des propos diffamatoires et des commentaires péjoratifs ont été diffusés sur les réseaux sociaux.

Suite à un appel du journal pour connaître le point de vue du Maire, celui-ci a pris contact avec l'Association des Maires de France (AMF) qui lui a conseillé de contacter le cabinet d'avocats DROUINEAU. Sur les conseils du cabinet, une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie pour propos diffamatoires portant préjudice à l'image de la commune, des administrés et des élus.

Cette photo a été prise lors de la veillée scoute qui a eu lieu après la journée de solidarité qui s'est déroulée sur la commune. Le groupe présent a organisé une soirée Cluedo, au cours de laquelle des personnages déguisés devaient être trouvés par les joueurs. Le personnage pris en photo représente un prêtre portant un burnous (tunique avec capuche). La photo représente son ombre

projetée sur le mur de l'église par l'éclairage situé au sol devant celle-ci. Des administrés y ont vu un signe du Ku Klux Klan.

Le cabinet DROUINEAU a également demandé un droit de réponse à la Charente Libre. Ce droit de réponse a été publié une semaine après la demande du cabinet.

Le Maire donne également lecture d'un mail d'une administrée reçu en mairie suite à la publication de cette photo qui dit également y voir un signe du Ku Klux Klan. Une réponse, rédigée par le cabinet DROUINEAU, lui a été envoyée en recommandé avec accusé de réception.

La facture du cabinet pour l'aide apportée dans cette affaire est d'un montant de 2 040 €. Une importante partie de cette facture sera prise en charge par la protection juridique de la commune.

**Rapport Social Unique (RSU)** : Les documents ont été envoyés par mail aux conseillers municipaux. Le Centre de Gestion de la Charente souhaite que l'avis du Comité Technique en date du 27 janvier 2022, soit communiqué aux assemblées délibérantes. Le RSU est rédigé avec les données en ressources humaines déclarées par les collectivités de moins de 50 agents.

**Campagne de stérilisation des chats errants** : Le syndicat de fourrière a précisé que la période idéale pour mener une campagne de stérilisation efficace se situe entre octobre et février. Monsieur le Maire propose au conseil de mener cette campagne cet automne.

**Présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable (RPQS)** : Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) a préparé le RPQS de l'année 2020. Ce rapport public doit être porté à la connaissance des conseillers municipaux, il est également visible en mairie.

**Mail du Foyer Rural de Mazerolles** : Le Foyer Rural annonce la reprise de ses activités à partir du 28 février. A cette date le club des aînés reprendra. Suivront :

- L'énoisage, le 12 mars, les nouveaux habitants de la commune ont été invités au repas de clôture.
- La fête de la Motte, le 25 juin.
- La fête patronale du 15 août.

**FDAC 2022** : Une nouvelle campagne de travaux sur la voirie communale avec le soutien financier de la communauté de communes va être lancée cette année. Les voies communales prévues pour ce chantier seraient :

- La voirie du lotissement les Combes,
- La route du Maine au Brun,
- La rue de Condadeuil,
- La rue des Anciennes Ecoles au Mas.

**Défibrillateur** : Le défibrillateur a été installé à l'extérieur de la salle Maurice Faury. L'assurance de la collectivité, Groupama, aide les communes à travers le versement d'une participation de 300 € pour l'installation de ce matériel. Le devis initialement signé prévoit une formation pour 10 à 12 personnes. Un mail sera envoyé aux associations de la commune qui utilisent régulièrement la salle ainsi qu'aux conseillers municipaux dès que la date aura été fixée.

Groupama propose également des formations gratuites à la prévention et aux secours niveau 1 (PSC1), en collaboration avec les sapeurs-pompiers.

**Réunions Commissions :** La commission des finances doit se réunir entre le 23 et le 25 mars, selon la disponibilité de ses membres pour la préparation du budget 2022.  
La commission voirie se réunira le 24 mars à 20h30 à la mairie.

**Organisation du bureau de vote :** Le bureau de vote, prévu à la Mairie, sera tenu comme suit :

10 avril 2022

8H - 10H30	M. NAUDON M. LAURENT
10H30 - 13H	M. LAURENT M. LEVEQUE Mme TRAPATEAU
13H - 15H30	M. TRIJEAUD M. CUADRADO
15H30 - 18H	M. NAUDON M. TRIJEAUD Mme LEROUX

24 avril 2022

8H - 10H30	M. NAUDON M. LAURENT
10H30 - 13H	M. LEVEQUE M. LAURENT
13H - 15H30	M. NAUDON
15H30 - 18H	M. NAUDON Mme LEROUX

**Location salle Maurice Faury aux Scouts :** Les scouts ont dispensé une formation le week-end du 5 et 6 mars au sein de la salle polyvalente Maurice Faury. Le contrat signé prévoyait un tarif de location de 60 € pour le week-end. Monsieur le Maire propose, pour les prochaines demandes, de laisser la salle à titre gratuit. En effet, les demandes seront ponctuelles et exceptionnelles et l'association participe à la vie de la commune. Un avenant sera fait à la convention en cours pour le prêt de la salle Maurice Faury.

Un réfrigérateur sera déposé dans l'espace traiteur de la maison des associations, dans la semaine, par l'AAEP de Montemboeuf.

**Info réfugiés ukrainiens :** La communauté de communes, la Préfecture et l'Association des Maires de France ont informé les communes des différents appels aux dons et des liens pour permettre les inscriptions pour l'accueil des réfugiés. La communauté de communes a organisé une réunion ce jour pour mettre en place une collecte de dons en nature. Le maire propose d'attendre le compte rendu de cette rencontre avant de prendre une décision et de mettre en place une collecte.

**Réunion CCAS :** Le maire propose de réunir le Comité Communal d'Action Sociale entre le 28 et le 30 mars à partir de 18 H. Un mail sera envoyé aux membres pour connaître les disponibilités de chacun.

**Mise à jour Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) :** Monsieur le maire a rencontré ce jour le président de l'association de prévention des risques, M. LAUTOUR. Il propose de signer une convention pour la mise à jour du DUER pour un montant forfaitaire de 150 €. Le Centre de Gestion, pour la même prestation, facture à la commune 50 € de l'heure.

**Rendez-vous avec Groupama** : Suite à un rendez-vous avec l'assureur de la commune, Groupama, la mise à jour des contrats a été faite. Concernant les travaux prévus sur la place de l'Arbre et à la Motte suite aux budgets participatifs, il conviendra de prévoir une assurance pour le mobilier urbain et les équipements extérieurs (Etablissement Recevant du Public en extérieur).

Le point a été fait concernant l'assurance pour les attaques numériques. L'assureur doit envoyer des propositions en mairie.

Il faudra également prévoir le chiffrage d'une assurance dommages ouvrages concernant les travaux pour l'aménagement de la traversée de l'Arbre. Monsieur le Maire rappelle que la première réunion avec le maître d'œuvre a lieu le 28 mars à 10h00 à la salle polyvalente.

**Lavoir le Mas** : Ce jour, a eu lieu la visite de l'architecte conseil de la communauté de communes pour la restauration du petit patrimoine. Pour rappel, le lavoir du Mas a été retenu. L'architecte ne prévoit pas de gros travaux : le nettoyage du mur, la restauration de l'entourage et du dallage du lavoir ainsi que des appuis du puits et l'installation d'une chaînette pour délimiter les lieux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

